

Canadian Postmasters
and
Assistants Association



l'Association canadienne
des maîtres
de poste et adjoints

LE MAÎTRE DE POSTE CANADIEN

Printemps 2026



Dover NL

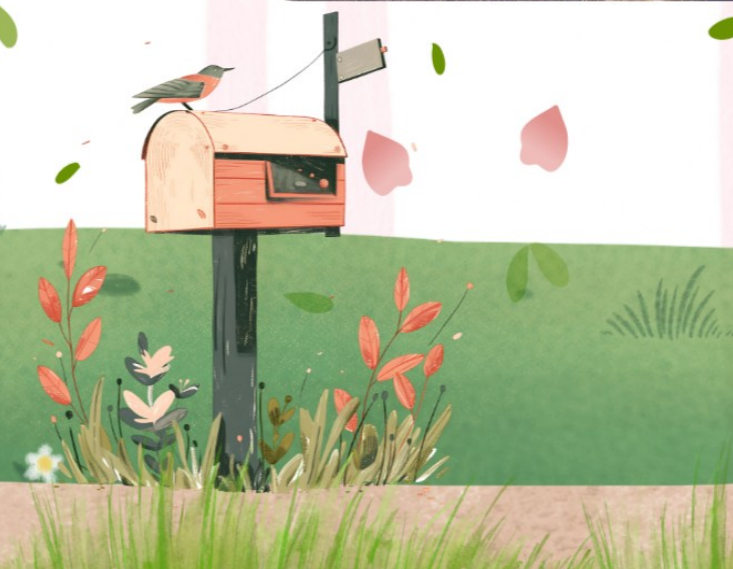


Table des matières

Liste des représentants syndicaux	p. 2
Mise à jour du président national	p. 3-5
Formulaire Juste Pour Vous	p. 6
En Mémoire	p. 7
Demandes	p. 7
Formulaire de déclaration relative à l'indemnité supplémentaire	p. 8
Commander le rapport financier 2025	p. 8
Congrès annuel des sections	P. 9
Demande d'assurance pour les bureaux fournis par les maître de poste	P. 10-11
Demande de subvention pour service de garde d'enfants	p. 12
Photo de votre bureau	p. 12
Formulaire de demande de subvention pour services de garde d'enfants	p. 13

Bureau national

Président national
Dwayne Jones



Vice-présidente nationale
Judy Potter

Vice-présidente nationale
Brigitte Faucher

Agente national des relations du travail
Sonia Dupuis



**Gérante de bureau /
Comptabilité Financière Administrative**
Vanessa Leblond

Spécialiste en données informatiques et techniques
Pascal Leroux

Adjointe administrative
Andréanne Ménard



Assistante administrative financière
Gaetana Roberge



Adjointe administrative/réceptionniste
Darquise Groulx



Le maître de poste canadien

est publié deux fois par année par l'Association canadienne des maîtres de poste et adjoints.

N° de convention 40069832 ISSN/0008-4794



Montage, conception et mise en page
Andréanne Ménard

Scanner le code QR pour
accéder à notre site web.

Changement d'adresse

Afin de maintenir une liste d'envoi à jour, veuillez envoyer votre changement d'adresse à notre Bureau national ainsi qu'à Postes Canada.

Veuillez nous envoyer des photos de votre bureau de poste à: mail@cpaa-acmpa.ca

CPAA Union Representatives / Représentants syndicaux de l'ACMPA

281 Queen Mary, Ottawa, Ontario K1K 1X1 mail@cpaa-acmpa.ca

Name and address / Nom et adresse	Email / Courriel	Tel. No. / no de tél. Fax Off.-bureau Home-rés.
Mr. Dwayne Jones, Nat. Pres. / Prés. Nat.	DwayneJones@cpaa-acmpa.ca	613-745-5559 613-745-2095
Mrs. Judith Potter, Nat. Vice Pres. / Vice-prés. Nat.	judypotter@cpaa-acmpa.ca	613-745-5559 613-745-2095
Mme Brigitte Faucher, Nat. Vice Pres. / Vice-prés. Nat.	brigittefaucher@cpaa-acmpa.ca	613-745-5559 613-745-2095
Ms. Sonia Dupuis, Lab. Rel. Off. / Off. rel. trav.	soniadupuis@cpaa-acmpa.ca	613-745-5559 613-745-2095

Newfoundland and Labrador / Terre-Neuve-et-Labrador

Ms. Kimberly V. Hunt, Pres., 20 Dawes Place, Conception Bay S. NL A1X 6Z7 (Hr Main)	kvhuncpaa@gmail.com	709-744-2546	709-728-7600	709-744-1945
Ms. Daphne Tobin-Evans, Vice Pres., PO Box 83, English Harbour West NL A0H 1M0	dtevens.cpaa@gmail.com	709-888-2184	709-888-4531	709-888-2105
Mrs. Sherry-Lee Williams, Sec.-Treas., PO Box 122, New Harbour NL A0B 2P0 (Dildo)	sherrywilliamscpaa@gmail.com	709-582-3067	709-582-3115	709-582-3067
Mrs. Mary Green, Dir., Box 111, Green's Harbour NL A0B 1X0	emcooper130@outlook.com		709-582-2550	709-582-3334
Mrs. Catherine Chazalon, Dir., PO Box 179, La Scie NL A0K 3M0	catychazalon.cpaa@gmail.com		709-675-2427	

Maritime / Maritimes

M. Eugene Verdon, Pres., 10610 Route 113, Miscou Centre NB E8T 1Y9 (Lameque)	eugenecpaa@outlook.com	506-344-5660	506-344-2223	506-344-8974
Mme Lisa MacDonald, Vice Pres., 1796 Route 211 RR 2, Sherbrooke NS B0J 3C0 (Bickerton .)	lisamacCPAA@hotmail.com	902-522-2115	902-364-2081	902-522-2079
Mme Lise Doiron, Sec.-Treas., 305 route 365, Tilley Road NB E8M 1N7 (Caraquet)	lisecpaa@outlook.com	506-600-0166	506-727-3200	506-888-7634
Mrs. Krista Heath, Dir., 61 Princess Ave. Po Box 466, Trenton NS B0K 1X0	kristaheathcpaa@hotmail.com		902-752-3244	902-301-3859
* *				

Québec

M. Steeven Roy, Prés., 117 Pouliot , St-Henri-de-Lévis QC G0R 3E0	s.roy.acmpaquebec@gmail.com		418-700-3600	418-700-3600
Mme Chantal Coulombe, Vice-prés., 1331 Principale, St-Côme QC J0K 2B0 (Rawdon)	ccoulombe.acmpa@gmail.com			450-883-3137
Mme Angèle Sénéchal, Sec.-Trés., 59 Sainte-Marie, Les Éboulements QC G0A 2M0 (Baie St-P.)	asenechal.acmpa@gmail.com		418-435-2541	418-635-2676
Mme Chantal Corriveau, Dir., 183 rue St-Maurice, Val des Sources QC J1T 3L3 (Wotton)	ccorriveau.acmpa@gmail.com		819-828-2466	819-828-3641
* *				

Ontario

Mrs. Connie A. Kelloway, Pres., Box 2121, Angus ON L0M 1B0	connie4cpaa@sympatico.ca	705-424-7377	705-424-5653	705-733-6820
Mrs. Carrie Hendsbee, Vice Pres., Box 623, Waterdown ON L0R 2H0 (Smithville)	carrie4cpaa@gmail.com		905-689-0353	905-220-9340
M. Christopher La Berge, Sec.-Treas., Po Box 134, St Williams ON N0E 1P0 (Port Rowan)	chris4cpaa@hotmail.com		519-586-3220	519-771-4293
Ms. Michelle Black, Dir., 125 Blanchard St East, Gravenhurst ON P1P 1B1 (Bala)	michelleb4cpaa@gmail.com		705-762-5412	705-305-9795
Mrs. Angelene Pudas, Dir., 50 Hoath St, Bruce Mines ON P0R 1C0 (Desbarats)	angelene4cpaa@gmail.com	705-782-6227	705-782-6227	705-665-5493
Mrs. Jennifer Burnett, Dir., PO Box 12 - 277 Harrison St., Waterford ON N0E 1Y0 (Caledonia)	jennifer4cpaa@gmail.com		905-765-4855	519-909-7022

Manitoba

Mrs. Janet Johnson, Pres., Box 307, Anola MB R0E 0A0 (East Selkirk)	jjohnsoncpaa@gmail.com			204-232-1571
Mr. Raymond Bonk, Vice Pres., PO Box 1258, Killarney MB R0K 1G0	rbonk.cpaa@hotmail.com	204-523-8407	204-523-4920	204-523-8407
Mrs. Hope M. Toporowski, Sec.-Treas., PO Box 66, Fork River MB R0L 0V0	hopecpaa@mymts.net		204-657-2453	204-656-4815
Mrs. Kimberly Houston, Dir., PO Box 135, Oak Lake MB R0M 1P0	kimbcpaa@gmail.com	204-855-3225	204-855-2851	204-730-0233
Mrs. Malinda Skogan, Dir., Box 39, Inwood MB R0C 1P0 (Teulon)	mskogancpaa@gmail.com		204-886-2254	204-794-0566

Saskatchewan

Ms. Yolanda Kreitzer, Pres., Box 119, Raymore SK S0A 3J0 (Punnichy)	yolanda@cpaask.org	306-746-9001	306-535-1100	306-535-1100
Ms. Amanda Hannah, Vice Pres., PO Box 2738, Melfort SK S0E 1A0 (Kinistino)	amanda@cpaask.org		306-864-3553	306-921-3936
Ms. Janelle Christensen, Sec.-Treas., PO Box 144, Hawarden SK S0H 1Y0 (Davidson)	janelle@cpaask.org		306-567-3118	306-855-2066
Ms. Crystal Dumonceaux, Dir., PO Box 2229, Fort Qu'Appelle SK S0G 1S0	crystal@cpaask.org		306-332-5911	306-332-3883
Ms. Katherine Alexander, Dir., PO Box 704 , Raymore SK S0A 3J0 (Wynyard)	kathy@cpaask.org		306-554-3622	306-737-2630

Alberta, Northwest Territories and Nunavut / Alberta, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut

Mrs. Xan Moffatt-Toews, Pres., PO Box 2368, Fairview AB T0H 1L0	xan@abntnucpaa.com	780-835-2157	780-835-2855	780-834-7917
Mr. Gerry Henry, Vice Pres., General Delivery, Del Bonita AB T0K 0S0 (Warner)	gerry@abntnucpaa.com	403-758-6329	403-758-6497	403-642-3992
Mrs. Katherine Simmons, Sec.-Treas., PO Box 21, Islay AB T0B 2J0	kathy@abntnucpaa.com		780-744-6688	780-871-3652
Mrs. Karen Luger, Dir., Box 425, Redwater AB T0A 2W0 (Lamont)	karen@abntnucpaa.com		780-942-2440	780-903-6603
Mr. John Pelley, Dir., PO Box 658 , Fort Macleod AB T0L 0Z0	john@abntnucpaa.com		403-553-4334	780-502-3423
Ms. Elayna Schmitt, Dir., 6011 54 Ave, Cold Lake AB T9M 1N8 (Cold Lake Main)	elayna@abntnucpaa.com		780-594-3655	506-238-5979

British Columbia and Yukon / Colombie-Britannique et Yukon

Mrs. Denise Sorenson, Pres., 12-2714 Lower 6 Mile Road, Nelson BC V1L 6L4 (Salmo)	denisecpaa@gmail.com		250-357-2022	250-551-5711
Ms. Sophie Shulist, Vice Pres., Box 168-4817 Riverview Dr, Edgewater BC V0A 1E0 (Radium Hot springs)	sophie.cpaa@gmail.com		250-347-9460	250-688-4338
Ms. Janice Elliott, Sec.-Treas., Box 141, Keremeos BC V0X 1N0 (Hedley)	janice.cpaa@gmail.com		250-292-8550	778-809-6717
Mrs. Shona Brawdy, Dir., 9571 211A St, Langley BC V1M 1P2 (FORT LANGLEY)	shona.cpaa@gmail.com	604-888-3144	604-888-3144	604-866-5256
Mr. Jeffrey Bird, Dir., 2920 Ceylon Rd, Shawnigan Lake BC V8H 2E5	jeffbird.cpaa@gmail.com		250-743-5112	250-383-5376

Mise à jour du président



Depuis notre dernier magazine du printemps, une grande partie du travail effectué au 281, avenue Queen Mary a été consacrée à transmettre notre message au nom des membres et des Canadiens ruraux au ministre Lightbound, aux comités gouvernementaux, ainsi que lors de rencontres individuelles avec des membres du parlement. Nous fournirons plus de détails après quelques mises à jour concernant les négociations, les relations de travail et les élections des représentants en santé et sécurité.

Négociations

Un aperçu rapide. Nous avons commencé les négociations en janvier 2024 et avons déposé plus de 60 % de nos demandes en juin. Plusieurs demandes étaient à différentes étapes à ce moment-là, de sorte que le comité de négociation se retrouvait à attendre de nombreuses réponses. Cela retardait la présentation de nos autres demandes. En octobre 2024, nous avons déposé toutes nos demandes et avons continué à travailler sur les points où les parties étaient encore très éloignées. C'est en décembre 2024 que les parties ont atteint une impasse et ont commencé à chercher un arbitre en janvier 2025. En mars, la SCP a finalement accepté un arbitre, amorçant ainsi un long processus pour amener celui-ci à accepter non seulement d'entendre la cause, mais aussi pendant que nous faisons pression pour obtenir les dates les plus rapprochées possibles. Nous avons pu conclure une nouvelle convention collective grâce à des négociations ardues avec l'arbitre. Nous avons reçu la décision le 13 juin 2025.



Le comité de négociation était heureux d'annoncer qu'il avait réalisé des progrès importants dans plusieurs domaines de la convention collective. Les points saillants comprennent des augmentations salariales, incluant un paiement rétroactif. De plus, une somme forfaitaire devait être versée à toutes les employées, et non seulement à celles à durée indéterminée. Les paiements de l'indemnité de location figurant à l'annexe « I » de la convention collective ont été augmentés. Il y a également eu des augmentations de l'indemnité de poste isolé, de l'indemnité supplémentaire pour les maîtres de poste de la catégorie des groupes et pour les adjointes principales. Des améliorations ont été apportées au processus de dotation pour les employées nommées pour une période déterminée. Un fonds pour la garde d'enfants a été créé pour les employées. Et les employées de l'ACMPA sont désormais incluses dans la politique sur les déplacements pour les employées cadres, laquelle prévoit une augmentation de leurs allocations de kilométrage et de leurs indemnités journalières.



Les paiements relatifs aux augmentations mentionnées ci-dessus ainsi qu'à la somme forfaitaire ont été effectués en août, répartis sur deux périodes de paie. Postes Canada avait demandé que toute question ou préoccupation soit adressée à Accès RH au 1-877-807-9090. Si vous éprouvez des difficultés à obtenir une réponse ou des éclaircissements, nous vous demandons de continuer à communiquer avec votre représentante syndicale.

Le 11 septembre 2025, nous avons officiellement signé notre convention collective avec Postes Canada. Vous trouverez dans ce magazine un formulaire de demandes, puisque la convention collective de trois ans arrive à échéance le 31 décembre 2026. Nous demandons aux membres de continuer à soumettre leurs demandes relatives à la convention collective au Bureau national **d'ici le 30 juin 2026**. Cela permet de s'assurer que le comité de négociation dispose du temps nécessaire pour se préparer alors que l'Association se prépare pour la prochaine ronde de négociations. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec le Bureau national.

Relations du travail

Depuis le dernier rapport sur les relations du travail, l'ACMPA a déposé 76 griefs, a fermé 102 griefs et a référé 22 dossiers de griefs à l'arbitrage. Cela porte le nombre total de griefs actifs de l'Association à 214. Nous souhaitons continuer à vous encourager à communiquer avec vos représentants syndicaux locaux pour toute question que vous pourriez avoir. La section vous aidera à vous familiariser avec les articles de la convention collective et travaillera avec le Bureau national afin de veiller à ce que vos droits soient protégés en vertu de la convention collective, du Code canadien du travail, de la Loi canadienne sur les droits de la personne, ainsi que de toute autre législation fédérale applicable aux employés de compétence fédérale.

Un point important à noter ou il y a des délais associés certain processus dans la convention collective. Nous vous encourageons donc à communiquer avec nous le plus tôt possible. Notre équipe juridique a fait un excellent travail pour veiller à ce que les membres de l'ACMPA soient bien représentés et nous voulons nous assurer de faire notre part en respectant ces délais et en recueillant les faits nécessaires aux discussions avec Postes Canada ou dans le cadre d'un arbitrage.

Élections des représentants en santé et sécurité

Dans les bureaux de poste de l'ACMPA où des membres du STTP y travaillent et où il y a un total de 20 employés ou plus, un comité local mixte de santé et de sécurité devrait être en place. L'ACMPA ne s'oppose pas à ce que le STTP fasse partie de ce comité, mais les membres de l'ACMPA doivent y être représentés par un représentant de l'ACMPA. L'Association a toujours veillé, et continue de le faire, à proposer le maître de poste pour ce rôle.

Afin de respecter nos obligations en vertu du Code canadien du travail, dans les bureaux de poste de l'ACMPA où il y a moins de 20 employés, y compris les FFRS, l'ACMPA et le STTP ont conclu un protocole d'entente en 2009. Cet accord a établi le processus et les critères permettant de tenir des élections tous les deux ans. L'ACMPA considère que ce protocole d'entente demeure en vigueur et est prête à poursuivre les discussions avec le STTP afin d'établir les échéanciers prévus dans celui-ci. L'Association a toujours, et continue de, proposer le maître de poste pour le rôle de représentant en santé et sécurité. Le représentant actuel issu de la dernière élection demeure en place.



Mise à jour du président (suite)

Alors que nous entamons cette dernière section, qui a représenté la majeure partie du travail au cours de la dernière année, j'aimerais attirer votre attention sur une autre excellente équipe qui vous a été présentée dans notre dernier magazine. KitPA a travaillé en étroite collaboration avec l'Association au cours de la dernière année et nous a aidés à nous orienter dans nos relations gouvernementales et publiques. Ils ont certainement ouvert un certain nombre de portes pour nous et nous les remercions pour leur expertise continue.

Transformation de Postes Canada : contexte et évolution de la situation jusqu'à présent

Le 25 septembre 2025, l'honorable Joël Lightbound a annoncé que le gouvernement du Canada accepterait toutes les recommandations contenues dans le rapport publié par le commissaire à l'enquête industrielle, William Kaplan, le 15 mai 2025.



Dans le cadre de cette annonce, le gouvernement a confirmé qu'il abrogerait le moratoire de longue date, instauré en 1994, sur la fermeture des bureaux de poste ruraux. Parallèlement, Postes Canada a été chargée de présenter, dans un délai de 45 jours, un plan expliquant comment la Société assurera sa viabilité financière à long terme tout en continuant de remplir son mandat de service public.



Bien que le gouvernement ait indiqué que son intention est de maintenir et de protéger la livraison dans les collectivités rurales, éloignées et nordiques, l'Association canadienne des maîtres de poste et adjoints (ACMPA) demeure préoccupée par les répercussions possibles que ces changements pourraient avoir sur les collectivités que servent nos membres. Les bureaux de poste ruraux sont bien plus que de simples comptoirs de service — ils représentent des liens essentiels sur lesquels de nombreux Canadiens comptent pour accéder à des services essentiels, communiquer et maintenir des liens au sein de leur communauté.

L'ACMPA continue de souligner que la livraison du courrier constitue une bouée de sauvetage pour les résidents des collectivités rurales, éloignées et nordiques. Nous encourageons les membres, ainsi que leurs familles, leurs amis, leurs voisins et les leaders communautaires, à continuer de faire entendre leur voix quant à l'importance de protéger les services postaux en milieu rural.

Depuis l'automne, l'ACMPA a considérablement renforcé ses efforts de représentation. Nous avons retenu les services d'une firme professionnelle spécialisée en affaires publiques, en relations gouvernementales et en communications stratégiques afin de soutenir notre travail et de veiller à ce que les préoccupations des membres de l'ACMPA soient clairement comprises par les décideurs.

Avec leur soutien, nous avons pu rencontrer des décideurs clés au sein du gouvernement, y compris le ministre Lightbound lui-même. Ces rencontres ont offert d'importantes occasions de mettre en lumière les répercussions possibles que des changements de politiques pourraient avoir sur les collectivités rurales, éloignées et nordiques si des mesures de protection appropriées ne sont pas mises en place pour protéger les bureaux de poste de l'ACMPA.



Au-delà de ces rencontres, l'ACMPA a également comparu devant un comité de la Chambre des communes chargé d'étudier cette question. Nous avons participé à des sondages commandés par le gouvernement portant sur les collectivités rurales et avons commencé à produire de courtes vidéos faciles à partager visant à sensibiliser le public au rôle que jouent les bureaux de poste ruraux dans les collectivités partout au pays.

Fait important, nous avons établi une ligne de communication ouverte avec le bureau du ministre et demeurons en contact régulier à mesure que les discussions se poursuivent. Ce dialogue continu permet de veiller à ce que le point de vue de l'ACMPA demeure pris en compte dans les échanges alors que le gouvernement envisage les prochaines étapes.

Situation actuelle et décisions à venir

En novembre, Postes Canada a soumis son plan d'économies et de transformation au gouvernement fédéral pour examen. **Au moment de la rédaction du présent rapport, ce plan n'a pas encore été rendu public.**

Nous prévoyons que le gouvernement pourrait prendre des mesures dans les semaines à venir. Cela pourrait inclure la publication du rapport accompagnée des commentaires du gouvernement, ou la tenue de consultations supplémentaires auprès des collectivités et des parties prenantes avant que d'autres décisions

4



ne soient prise.

Mise à jour du président (suite)

À mesure que de plus amples détails seront disponibles, l'ACMPA veillera à informer ses membres de ce que ces développements pourraient signifier et de la manière dont ils peuvent participer au processus. Veiller à ce que les voix des collectivités rurales, éloignées et nordiques soient entendues demeurera une priorité clé dans les mois à venir.

En attendant les prochaines étapes du gouvernement, l'ACMPA a poursuivi ses efforts de représentation. Plus tôt cette année, nous avons obtenu la publication d'une tribune de l'ACMPA dans un journal diffusé à l'échelle nationale, contribuant ainsi à mieux faire comprendre l'importance des bureaux de poste ruraux à l'échelle du pays.



Nous avons également commencé à rencontrer les membres du parlement qui détiennent des portefeuilles clés liés à cet enjeu. Ces conversations sont essentielles pour veiller à ce que les décideurs au sein du gouvernement comprennent la valeur que les bureaux de poste ruraux apportent aux collectivités rurales, éloignées et nordiques partout au Canada.

Perspectives d'avenir : priorités de représentation de l'ACMPA

Pour l'avenir, l'ACMPA continuera de mener une stratégie proactive de représentation qui consiste à interagir directement avec le gouvernement et à accroître la sensibilisation à l'importance des bureaux de poste ruraux.

Facebook



En collaboration avec notre équipe des affaires publiques, nous nous préparons à relancer la page Facebook nationale de l'ACMPA afin d'en faire une plateforme centrale pour partager des mises à jour régulières, mettre en valeur les contributions des membres et renforcer l'engagement auprès de nos membres et des collectivités que nous servons.

Le contenu de notre page Facebook comprendra une variété de formats conçus pour informer, mobiliser et mettre en valeur l'importance des bureaux de poste ruraux, éloignés et nordiques. Cela comprendra de courtes vidéos mettant en lumière le rôle essentiel que jouent les bureaux de poste ruraux dans les collectivités partout au pays, ainsi que des mises à jour sur les efforts continus de représentation de l'ACMPA.

Un autre volet important de cette initiative sera le lancement d'une série **Membre du mois de l'ACMPA**. Ce programme mettra en valeur les personnes dévouées qui offrent des services postaux essentiels dans les collectivités partout au Canada. Nous sommes impatients de travailler avec les sections afin d'identifier des membres locaux qui méritent d'être reconnus pour leurs contributions et le rôle important qu'ils jouent dans leur collectivité.

Engagement direct auprès du gouvernement

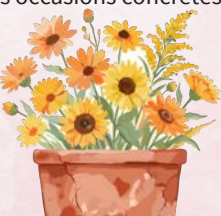
Parallèlement, l'ACMPA continuera de maintenir des communications régulières avec le bureau du ministre Lightbound tout en élargissant ses relations avec les membres du parlement et les fonctionnaires au sein du gouvernement. Nous avons également préparé du matériel de communication adapté afin d'être prêts à réagir rapidement lorsque le gouvernement fera sa prochaine annonce.

Un domaine que nous explorons actuellement est la possibilité de participer aux consultations prébudgétaires du gouvernement fédéral, qui contribuent à orienter l'élaboration du budget de 2026. Ce processus offre une autre occasion de veiller à ce que les besoins des collectivités rurales, éloignées et nordiques ainsi que ceux des membres de l'ACMPA soient pris en compte dans les discussions sur les politiques fédérales.



Notre stratégie tournée vers l'avenir vise à faire en sorte que l'ACMPA demeure proactive et bien positionnée pour influencer la mise en œuvre des politiques à venir, protéger les normes de service en milieu rural et renforcer notre rôle comme voix de premier plan dans le débat national sur les services postaux dans les régions rurales du Canada. Accroître la sensibilisation au rôle essentiel que jouent les bureaux de poste de l'ACMPA dans leurs collectivités contribuera à faire en sorte que, lorsque de futures négociations et discussions de politiques auront lieu, l'ACMPA soit en meilleure position pour défendre efficacement les intérêts de ses membres.

Merci, comme toujours, pour votre dévouement et votre service continus envers vos collectivités. Votre travail demeure au cœur du réseau postal rural du Canada. Nous avons hâte de tenir les membres informés des développements importants et de partager avec vous des occasions concrètes de participer à nos efforts continus de représentation.



JUSTE POUR VOUS

Canadian Postmasters
and
Assistants Association



L'Association canadienne
des maîtres
de poste et adjoints



Dates

OCTOBER 20, 21 & 22, 2026



Lieux



St John's NL anglais

Québec QC français

Ottawa ON anglais

Calgary AB anglais



Sujets

Formation de 3 jours- pour les membres actifs de l'ACMPA

- * L'histoire de l'ACMPA
- * Règlements / Politiques
- * Mouvement syndical
- * Droits

- * Convention collective
- * Loi canadienne sur les droits de la personne
- * Code canadien du travail



Êtes-vous membre actif et vous souhaitez approfondir vos connaissances syndicales ?

S'agit-il de votre première formation Juste Pour Vous ?

Si vous avez répondu oui à ces deux questions, une partie de notre fonds d'éducation négocié a été utilisée pour développer et présenter une formation conçue **Juste Pour Vous** !

OBJECTIFS – vous aurez une meilleure compréhension :

- ✓ de la structure de l'ACMPA
- ✓ des articles de notre convention collective
- ✓ comment vous pouvez travailler pour l'ACMPA
- ✓ le rôle de l'ACMPA au sein du mouvement syndical
- ✓ comment l'ACMPA peut travailler pour vous

Informations importantes :

- Du 19 au 22 oct. 2026, le fonds d'éducation de l'ACMPA défrayera vos dépenses : de salaire, du per diem, d'hébergement, de voyage, etc.
- L'inscription est limitée à 50 participant(e)s à travers le Canada par tirage au sort.
- Les représentants syndicaux anciens et actuels ne sont pas admissibles à cette formation.
- Les membres de l'ACMPA qui ont déjà participé à la formation Juste Pour Vous ne sont pas admissibles.
- Une seule candidature par membre sera acceptée.
- Nous vous demandons de vérifier vos dates de disponibilité pour les sessions de formation afin d'éviter des annulations et des frais additionnels.

Communiquer avec l'ACMPA immédiatement si vous êtes en congé, quel que soit le type de congé, afin que des dispositions puissent être prises

Formulaire d'inscription JUSTE POUR VOUS

L'inscription doit être reçue avant le **29 juin 2026** à :
ACMPA, 281 Queen Mary, Ottawa ON K1K 1X1

Nom _____

Adresse _____ Ville _____

Province _____ Code Postal _____

Nome du bureau de poste _____

Téléphone (m) _____ (b) _____

Courriel _____

Titre de votre poste _____

Formation dans la langue de votre choix ☐ English ☐ French

En Mémoire

Dina Potvin
St-Nazaire du Lac St-Jean QC

Karen Stacey
Stroud ON

Melinda Heidinga
Mount Forest ON

Janet Kirton
St-William ON

Carol-Ann Cormier Brun
Cap Pelé NB

Julie Deslaurier
Belle River ON

Richard Clark
Ancien dir. MB
Carman MB

Debbie Kozicki
Ancienne dir. ON
Hagersville, ON

Deborah McLean
Little Britain ON



Nos plus sincères condoléances à leur famille et amis

DEMANDE – La date limite de soumission est le 30 juin 2026.

Notre convention collective actuelle avec Postes Canada couvre la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026 et demeure en vigueur jusqu'à la signature d'une nouvelle convention. Dans ce contexte, notre équipe de négociation a commencé à préparer les demandes pour la prochaine ronde de négociations. Si vous souhaitez voir des modifications ou des ajouts à la convention collective, c'est le moment de soumettre vos demandes.

Vous pouvez soumettre autant de demandes que vous le souhaitez, mais nous vous demandons de **remplir un formulaire par demande**, disponible sur le site. Veuillez indiquer votre nom (en lettres moulées), votre bureau de poste ainsi que le numéro de l'article de la convention collective actuelle auquel votre demande se rapporte. Le numéro d'article peut être trouvé dans la convention collective, dont une copie est disponible sur notre site Web. Veuillez également inclure une brève description des modifications ou ajouts souhaités.

**Veuillez soumettre vos demandes au Bureau national au plus tard
le 30 juin 2026.**

par la poste, CPAA Négociations

281, avenue Queen Mary, Ottawa (Ontario) K1K 1X1,

**par courriel : mail@cpaa-acmpa.ca ou télécopieur : 613-745-5559, au
plus tard le 30 juin 2026.**



DEMAND / DEMANDE
(1 demand per form / 1 demande par formulaire)

Date: _____ Name / Nom: _____

Office Location / Endroit du bureau: _____ Article: _____

List your demand here / Ma liste de demande est la suivante :

Échantillon

Send to: / Envoyer à :

CPAA / ACMPA
Negotiation-Négociation
281 Queen Mary
Ottawa ON K1K 1X1





POSTES CANADA
2701 PROM RIVERSIDE BUREAU N1020
OTTAWA ON K1A 0B1
POSTESCANADA.CA

CANADA POST
2701 RIVERSIDE DR SUITE N1020
OTTAWA ON K1A 0B1
CANADAPOST.CA

Mars 2025

Indemnité supplémentaire pour les locaux fournis par les maîtres de poste

Bonjour,

La convention collective du personnel représenté par l'ACMPA stipule que Postes Canada accordera une indemnité supplémentaire aux maîtres de poste qui exploitent un bureau de poste dans des locaux qui n'appartiennent pas à la Société ou qui sont loués.

Pour y avoir droit :

- Vous exploitez un bureau de poste dans un immeuble résidentiel; ou
- Vous n'exploitez pas un autre commerce ou n'exercez pas un autre emploi dans l'immeuble du bureau de poste.

ET

- Vous avez souscrit à une assurance commerciale (ou l'équivalent); ou
- Vous avez dû utiliser une ligne téléphonique qui n'a pas été fournie par Postes Canada ou pour laquelle vous n'avez pas reçu de remboursement de Postes Canada.

Les membres admissibles du personnel peuvent recevoir jusqu'à 730 \$ pour 2025. Postes Canada a consacré un fonds annuel de 470 000 \$ à ces remboursements. Si les demandes admissibles dépassent cette somme, les membres du personnel recevront une part du fonds calculée au prorata.

Les personnes admissibles doivent soumettre le formulaire de déclaration ci-joint chaque année. Pour présenter une demande pour l'année civile 2025, retournez le formulaire dûment rempli par la poste ou par courriel, selon les indications du formulaire. Toutes les demandes pour 2025 doivent être reçues avant le 30 juin 2026. Les paiements seront versés d'ici le 31 août 2026.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec votre gestionnaire de zone locale.

Sincères salutations,

Jennifer O'Brien
Directrice générale du réseau de vente au détail des Opérations

Supplemental Allowance Declaration Déclaration relative à l'indemnité supplémentaire

Employee name / Nom de l'employé / employée _____
Employee ID number / Numéro de l'employé / employée _____
Phone number / Numéro de téléphone _____
Email / Adresse courriel _____
Office name, Province / Nom du bureau, province _____

Please check the appropriate box(es)

1. In 2025, I provided premises for Canada Post that are:

.....
a residential premises

or

As a stand-alone office (I did not operate another business or engage in other employment on the same premises as the post office)

AND

2. Commercial (or equivalent) insurance

I provided commercial (or equivalent) insurance due to providing the premises for the post office.

or

Telephone use

I was required to have a telephone line that was not provided, or paid for, by Canada Post.

If none of the above applies to you, you are not eligible for the supplemental allowance and do not need to return the form.

Signature _____

Submit to:

SUPPLEMENTAL ALLOWANCE
CANADA POST
2701 RIVERSIDE DRIVE SUITE N1020
OTTAWA ON K1A 0B1
or cpaa_sa@canadapost.postescanada.ca

Please note that all forms, without exception, must be received by June 30, 2026. Forms received after June 30 will not be considered for payment. Eligible claims will be paid by August 31, 2026. For mailed applications, it is recommended to use a trackable mailing product to obtain proof of mailing.

Veuillez cocher la ou les case(s) applicable(s)

1. En 2025, j'ai fourni des locaux pour un bureau de Postes Canada qui se trouvent :

.....
dans un immeuble d'habitation :

ou

dans un bureau autonome (je n'ai pas exploité d'autre commerce ni exercé un autre emploi dans l'immeuble du bureau de poste)

ET

2. Assurance commerciale (ou l'équivalent)

J'ai souscrit une assurance commerciale (ou l'équivalent) afin de fournir les locaux du bureau de poste.

ou

Usage téléphonique

Je devais avoir une ligne téléphonique qui n'était ni fournie, ni payée par Postes Canada.

Si aucun de ces cas ne s'applique à vous, vous n'êtes pas admissible à l'indemnité supplémentaire et vous n'avez pas besoin de retourner le formulaire.

Date _____

Soumettre à :

INDENNITÉ SUPPLÉMENTAIRE
POSTES CANADA
2701 PROM RIVERSIDE BUREAU N1020
OTTAWA ON K1A 0B1
ou cpaa_sa@canadapost.postescanada.ca

Veuillez noter que tous les formulaires de demande, sans exception, doivent être reçus avant le 30 juin 2026. Les formulaires reçus après cette date ne seront pas admissibles. Les demandes de remboursement admissibles seront payées avant le 31 août 2026. Pour les demandes envoyées par la poste, il est recommandé d'utiliser un produit postal repérable pour obtenir une preuve d'envoi.

Déclaration relatives à l'indemnité supplémentaire

Si vous n'avez pas reçu votre formulaire de la part de Postes Canada,
Veuillez consulter le site Web national www.cpaa-acmpa.ca.



Commander le rapport financier 2025 de l'ACMPA

Le rapport financier vérifié 2025 devrait être disponible en mai.

Pour recevoir une copie de ce rapport, veuillez remplir les informations postales ci-dessous et le retourner par courriel à mail @cpaa-acmpa.ca ou par courrier

à l'adresse suivante:

(SVP écrire en

CPAA

281 Queen Mary

Ottawa ON K1K 1X1

Nom

Adresse

Ville–Province–Code postal



Branch Annual Conventions – Congrès annuels des sections **2026**

(One of your National Executives will be in attendance at your Convention, and it will be an opportunity to meet and ask questions. We will be available over the course of the weekend and would love to connect with you.)

(Un membre de votre exécutif national sera présent à votre congrès, ce qui vous offrira l'occasion de le rencontrer et de poser vos questions. Nous serons disponibles tout au long de la fin de semaine et serions ravies d'échanger avec vous.)

Newfoundland and Labrador Clareville Inn 134 Trans Canada Hwy Clareville, NL A5A 1Y3 Tel. (709) 466-7911 May 29 - 30, 2026	Manitoba Canad Inns Destination Centre, Transcona 826 Regent Ave. W Winnipeg, MB R2C 3A8 Tel. (204) 224-1681 May 1 - 2, 2026
Maritime White Point Beach Resort 75 White Pointe Beach Resort Rd Hunts Point, NS B0T 1G0 Tel. (800) 565-5068 May 22 - 24, 2026	Saskatchewan Painted Hand Casino (Adjacent to Home Inn & Suites) 510 (506) Broadway St. W, Yorkton, SK S3N 0P3 Tel. (306) 782-7829 April 25, 2026
Québec Hôtel et Suites Normandin Lévis 535 Rue de Bernières Lévis, QC G7A 1C9 Tel. (800) 749-3119 2 mai 2026	Alberta, NWT and Nvt. Days Inn by Wyndham Airdrie 121 Edmonton Trail SE Airdrie AB T4B 1S2 Tel. (587) 288-3192 May 1 - 2, 2026
Ontario Queen's Landing Hotel 155 Byron St. Niagara-on-the-Lake, ON L0S 1J0 Tel. (905) 468-2195 April 24-26, 2026	B.C. and Yukon Ramada by Wyndam 2170 Harvey Ave Kelowna, BC V1Y 6G8 Tel. (250) 519-2794 April 24-25, 2026

National Annual Meeting – Réunion annuelle nationale
October 8, 2026 (3 p.m.) – 8 octobre 2026 (15h)

CPAA - ACMPA
National Office – Bureau national
281 Queen Mary
Ottawa, ON K1K 1X1
Tel. (613) 745-2095 Fax (613) 745-5559
Email: mail@cpaa-acmpa.ca Website: www.cpaa-acmpa.ca



PROPOSITION D'ASSURANCE POUR BUREAUX FOURNIS PAR LES MAÎTRES DE POSTE



INFORMATION PERSONNELLE & D'AFFAIRE

Nom du maître de poste: _____
Nom du bureau de poste: _____
Adresse du bureau de poste: _____
Rue / Route: _____ Bureau: _____
Ville: _____ Province: _____
Code Postal: _____ Télécopie / Fax: _____
No Téléphone: _____ Courriel: _____

AUTRES ASSURANCES

Déterminez-vous présentement une assurance Biens ou Responsabilité pour votre bureau de poste? ☐ Oui ☐ Non
Si oui, qui est l'assureur: _____ No de police: _____
Type d'assurance: _____ Police déjà annulée? ☐ Oui ☐ Non
Si oui, veuillez indiquer la raison de l'annulation: _____

HISTORIQUE DE PERTES

Avez-vous eu des pertes / réclamations au cours des 5 dernières années: ☐ Oui ☐ Non
Si oui, veuillez fournir une brève description, incluant les dates et indemnités versées: _____

CRÉANCIERS ET ASSURÉS ADDITIONNEL

Veuillez inscrire toutes tierces parties devant être ajoutées à titre de CRÉANCIER (incluant l'adresse complète):

Veuillez inscrire toutes tierces parties devant être ajoutées à titre d'ASSURÉ ADDITIONNEL (incluant l'adresse complète):

PROTECTIONS

A- Protections de base (n'inclus pas l'assurance pour votre bâtiment) :

Contenu: 20,000\$ (Votre contenu personnel dans le bureau de poste)
Pertes de revenus: Inclus
Refoulement des égouts: Inclus
Responsabilité civile: 2,000,000\$
Prime de base annuelle: 497\$

B- Assurance pour votre bâtiment (optionnelle):

Si vous désirez assurer votre bâtiment commercial, veuillez indiquer la limite requise: (1) _____\$ Limite d'Assurance
(Notez que la limite d'assurance devrait refléter le coût de reconstruction de votre bâtiment)
Calculez la prime d'assurance pour votre bâtiment comme suit : Transférer la ligne (1) _____\$ Limite d'Assurance
Multipliez par un taux de 0.003008 X 0.003008
Prime pour votre bâtiment (2) _____\$ Prime Bâtiment*

Transférez le montant de la ligne (2) à la ligne (4) de la page suivante.

*Exemple: Limite d'assurance de \$100,000 x 0.003008 = Prime de 300,80\$

PAIEMENT

Païement complet doit être transmis par chèque ou virement électronique et doit accompagner votre proposition. Les propositions reçues sans le paiement complet seront retournées.

Calculez votre prime:

Protections de base: (3) 497\$ (Cette prime inclus 50\$ de frais de courtier)
Ajouter le coût pour l'assurance bâtiment (si applicable): (4) _____ \$ Montant transféré de la ligne (2)

Sous-total: (5) _____ \$ (3) + (4)

Maîtres de Poste du Québec – Ajouter la taxe de 9% (x 0.09) (6) _____ \$

Maîtres de Poste de l'Ontario – Ajouter la taxe de 8% (x 0.08) (7) _____ \$

Maîtres de Poste du Manitoba - Ajouter la taxe de 7% (x 0.07) (8) _____ \$

Maîtres de Poste de Terre-Neuve - Ajouter la taxe de 15% (x 0.15) (9) _____ \$

Maîtres de Poste de Saskatchewan - Ajouter la taxe de 6% (x 0.06) (10) _____ \$

Tous les autres Maîtres de Poste – Aucune taxe ne s'applique

Sous-total: (11) _____ \$ [(5)+(6)] ou [(5)+(7)] ou [(5)+(8)] ou [(5)+(9)] ou [(5)+(10)]

Date requise de la mise en vigueur de la police d'assurance (JJ/MM/AAAA): _____

Nonobstant votre date de mise en vigueur, le renouvellement du programme d'assurance se fera au 1er janvier de chaque année. SVP ne pas soumettre votre proposition plus de 60 jours avant la date requise de mise en vigueur.

Votre prime totale :

Si votre date requise de mise en vigueur est entre le **1^{er} janvier et le 30 juin**, 100% de la prime est payable la première année. (12) _____ \$ 100% de (11)

Si votre date requise de mise en vigueur est entre le **1^{er} juillet et le 31 décembre**, 50% de la prime est payable la première année. (÷ 2) (13) _____ \$ 50% de (11)

Veuillez retourner la proposition complétée, datée et signée ainsi que votre paiement à :

Jones DesLauriers Insurance Management Inc.
200 – 307C Richmond Road
Ottawa, Ontario K1Z 6X3

Ou veuillez envoyer un virement électronique à payments@jdimi.com. Veuillez inclure votre nom complet et le numéro de police (501378638). Aucune question de sécurité n'est requise car ce courriel est configuré pour le dépôt automatique.

Le paiement complet doit être effectué par chèque ou virement électronique, émis à l'attention de « Jones DesLauriers Insurance Management Inc. »

Notez que l'assurance sera en vigueur que lorsqu'un Certificat d'Assurance aura été émis. Nous ferons notre possible afin d'émettre votre Certificat d'Assurance dans un délai de 3 jours ouvrables suivant la réception de votre proposition et de votre paiement. La remise de votre paiement ne fournit pas automatiquement la garantie d'assurance.

Déclaration

Je fais une demande pour l'assurance basé sur l'information fournie ci-haut. Je vous autorise à obtenir, utiliser et partager de l'information personnelle obtenue en lien avec cette proposition, tel que permis par la loi, pour la mise en place de cet assurance ou un renouvellement, une prolongation ou une modification de celle-ci par Intact Compagnie d'Assurance du Canada, pour le motif d'évaluer le risque, enquêter et régler des réclamations et déceler et prévenir la fraude, telle que l'information de crédit et l'historique de pertes.

Je garantis qu'au meilleur de mes connaissances, les renseignements fournis dans cette proposition ainsi que toute information supplémentaire fournie est vraie. Je garantis également que je n'ai pas caché ou fourni des faits erronés.

Si l'information fournie dans cette proposition devait changer entre la date de la proposition et la date effective de l'assurance, je garantis que je vais immédiatement faire part de tels changements à l'assureur.

Nom : _____

Signature _____

Date _____

Pour toute information supplémentaire:

Serge Paquette, Vice-président
Jones DesLauriers Insurance Management Inc.
1-866-931-8003 x 244
sergep@jdimi.com



Demande de subvention pour services de gardes

1. Quel est le processus pour présenter une demande ?

Remplir le formulaire de demande qui se trouve dans cette édition du *Maître de poste canadien*. Le formulaire peut également être téléchargé à partir de notre site Web www.cpaacmpa.ca ou scanner le code Q.R



2. Y a-t-il une date limite pour soumettre une demande ?

Oui. Les demandes complétées pour des services de garde d'enfants entre le 11 septembre et le 31 décembre 2025 doivent être reçues au Bureau national de l'ACMPA, au 281, avenue Queen Mary, Ottawa (Ontario) K1K 1X1, par la poste, par télécopieur ou par courriel, au plus tard le **30 juin 2026**.

Après la date limite du **30 juin 2026** pour la demande de services de garde d'enfants de **2025**, vous devrez soumettre une nouvelle demande chaque année afin d'être admissible. Par exemple, le formulaire de demande pour 2026 devra être soumis au plus tard le 30 juin 2027.

La subvention sera rétroactive à l'année précédente.

3. Quand puis-je m'attendre à recevoir une subvention ?

Les paiements seront émis après le 1er septembre.

4. Quel montant vais-je recevoir ?

Le montant du paiement dépendra des fonds disponibles et du nombre de demandeurs approuvés.

5. Allez-vous déduire de l'impôt sur le montant ?

Non. Comme il s'agit d'un remboursement pour des services de garde d'enfants, aucun impôt sur le revenu ne sera retenu.

6. Quels types de frais de garde d'enfants sont admissibles ?

L'annexe « S » – Fonds pour services de garde d'enfants (point 2) de notre convention collective énumère les utilisations de ce fonds, par exemple : le remboursement des frais de garde d'enfants — frais de garderie, autres dépenses normalement à la charge du membre pour la garde d'enfants, soutien pour besoins particuliers, programmes avant et après l'école, etc.

7. Les reçus doivent-ils être fournis ?

Des reçus ou une preuve pourraient être exigés, puisque des vérifications aléatoires seront effectuées, conformément à l'annexe « S ».



re-



Partagez des photos de votre bureau de poste avec nos membres partout au Canada. Nous serions ravis de recevoir des photos de votre bureau de poste au fil des saisons.



Veuillez envoyer un courriel avec vos photos à mail@cpaa-acmpa.ca



2025 – Formulaire de demande de subvention pour services de garde d'enfants de l'ACMPA

Le Fonds pour services de garde d'enfants est administré par l'Association canadienne des maîtres de poste et adjoints et est financé par la Société canadienne des postes.

Section 1 : Renseignements sur la demande

Numéro d'employé de la SCP : _____ Nom du bureau de poste : _____

Nom complet : _____

Adresse : _____

Ville/Prov./Code postal : _____

Numéro de téléphone : ____/____/____ Adresse courriel : _____

Méthode de communication préférée : Courriel ☐ Courrier postal ☐ Anglais ☐ Français ☐

Statut d'emploi entre le 11 sept. et le 31 déc. 2025 : Temps plein ☐ Temps partiel ☐

Employé nommé pour une période déterminée ☐

Nombre approximatif d'heures travaillées entre le 11 sept. et le 31 déc. 2025 : _____

Votre conjoint est-il membre de l'ACMPA : oui ☐ non ☐

Section 2 : Renseignements sur les enfants

Nombre d'enfants : _____

Âge de chaque enfant : _____ (p. ex. : 8, 9, 10)

Section 3 : Renseignements sur le fournisseur de services de garde

Nom du fournisseur de services de garde, de la personne ou de l'entreprise : _____

Numéro de téléphone : ____/____/____

Pendant votre emploi à la SCP, quel est le montant payé de votre poche pour les services de garde en 2025 après toute subvention : _____

Je déclare par la présente que :

Tous les renseignements fournis dans cette demande sont véridiques et complets.

Je consens à la vérification des renseignements fournis, y compris, sans s'y limiter, à la communication avec mon fournisseur de services de garde.

Je comprends que le fait de fournir de faux renseignements peut entraîner le refus ou le remboursement de la subvention.

Signature du demandeur : _____ date : ____/____/____

Note : Les sections doivent être remplies intégralement et reçues au plus tard le 30 juin, avant la fin de la journée, afin d'être traitées. Vous pouvez envoyer votre formulaire dûment rempli par courriel à childcare-gardeenfants@cpaa-acmpa.ca par la poste au 281, rue Queen Mary, Ottawa (Ontario) K1K 1X1 ou par télécopieur au 613-745-5559.